

STABILISATION D'UN GLISSEMENT DE TERRAIN – RIVIÈRE NOIRE

La municipalité de Saint-Alban (ci-après : « Municipalité ») sollicite des soumissions en vue de la conclusion d'un contrat avec une entreprise qualifiée pour la stabilisation d'un talus suite à un glissement de terrain le long de la rivière Noire, conformément aux spécifications prévues aux clauses techniques contenues au devis d'appel d'offres. Les services devant être exécutés par l'Entrepreneur devront être conformes au contenu du présent appel d'offres.

Les personnes et entreprises intéressées à présenter une soumission peuvent se procurer une copie des documents d'appel d'offres de même que tous documents qui y sont liés par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en payant les frais qui sont fixés selon la tarification en vigueur établie par le SEAO.

Les soumissionnaires intéressés doivent déposer leur soumission sous enveloppes cachetées et portant la mention « **Appel d'offres 532340972202 – Stabilisation d'un glissement de terrain – Rivière Noire** » avant 11 h 00 (heure locale), le 09 juin 2023. Les soumissions reçues seront ouvertes le même jour, en présence d'au moins deux (2) témoins, à 11 h 05, au bureau de la Municipalité, à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Alban

241 rue Principale

Saint-Alban (Québec) G0A 3B0

Le soumissionnaire a l'entière responsabilité de s'assurer que sa soumission est déposée au bureau de la Municipalité à l'adresse susmentionnée. Seules les soumissions reçues avant l'heure et la date susmentionnées seront considérées.

Sont admissibles à soumissionner au présent appel d'offres les soumissionnaires ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Municipalité dans le cadre du présent appel d'offres, soit l'Accord de libre-échange canadien, l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick, l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario et l'Accord économique commercial global (AECG).

Toute personne intéressée ou groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication visé par le présent appel d'offres (ou son représentant) peut porter plainte à la Municipalité relativement à ce processus jusqu'à la date limite de réception des plaintes indiquée sur SEAO.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucuns frais de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaires. De plus, la Municipalité décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires dans le cas du rejet de toutes les soumissions.

Le contrat est adjugé au soumissionnaire conforme ayant déposé le plus bas prix, le cas échéant, sur décision de la Municipalité, à sa seule discrétion.

Donné à Saint-Alban ce 15 mai 2023



Mélodie Couture-Montmeny
Responsable de l'appel d'offres public